

**Le Conseil Municipal est convoqué le Mardi 14 mars 2017**

**à 18 heures 30 à la Mairie**

-----  
**OBJET DE LA REUNION**

**OBJET DE LA REUNION**

**ACCUEIL DES REFUGIES**

- Assurance du logement
- Informations

**ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC**

- Proposition de financement
- Etude et validation du projet
- Délégations du Maire

**PROJET EOLIEN**

Délibération sur le projet de H2air suite à la réunion publique du 09 mars 2017

**PHOTOCOPIEUR**

- Nouveau contrat

**TRAVAUX COMMUNAUX**

- Etat d'avancement

**PERSONNEL COMMUNAL**

- Contrats de travail

**RPI**

- Fermeture de classe

**TABLES CHAISES VAISSELLE**

- Proposition de contrat et tarifs de location

**DEPOTS SAUVAGES SUR LA COMMUNE DE BARASTRE**

**CHEMIN RURAL**

- Etude de remise en état

**COLLEGE DE BERTINCOURT**

- Demande de subvention

**PRISES DE FONCTIONS**

- Michel FLAHAUT Délégué au SMAV
- Régis DELAHAYE Membre du Bureau associatif de la Mutuelle

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.  
Etait absente excusée : Mme Marie-Thérèse DECOOPMAN  
Etait absent non excusé : Mr Jean-François LEVEQUE

Madame Sophie COGNON est nommée secrétaire.

Il est donné lecture du précédent compte rendu qui est approuvé à l'unanimité.

### **ACCUEIL DES REFUGIES**

La séance ouverte, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'accueil prochain des réfugiés. Selon la préfecture et dans l'état actuel des informations reçues, il s'agit d'un couple de Syriens avec un enfant de 4 ans.

L'homme est charpentier de profession et la femme souhaite suivre des cours d'anglais.

Leur arrivée est prévue entre le 15 mars à fin avril.

L'assurance de la Mairie inclut désormais l'assurance du logement sans augmentation de tarif.

### **ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ET ECLAIRAGE PUBLIC**

Dans la même séance, Monsieur Le Maire transmet le tableau prévisionnel hors taxe établi par le bureau Etudes Réseaux et Coordination d'Arras, qui reprend les prévisions dépenses et subventions du projet.

Ce tableau est joint en annexe du présent compte rendu.

Monsieur Philippe TRUFFAUX demande à ce que les fonds qui seront reçus par H2air au titre des recettes paysagères éoliennes soient versées à posteriori dans ce dossier et contribuent au remboursement de l'emprunt contracté.

Le Maire informe l'assemblée qu'il demandera aux organismes de crédits concernés s'il est possible de renégocier l'emprunt en tenant compte de ces recettes futures. Si cela est accepté, ce financement sera appliqué.

Quatre organismes de crédits seront consultés. La caisse d'épargne qui a déjà fourni une proposition estimative, le crédit agricole, le crédit mutuel et la caisse des dépôts et consignations.

Le Conseil, après discussion et délibération,

donne son accord pour la création d'une commission travaux spécifique. Les membres volontaires sont Michel Flahaut, Régis Delahaye et Jean-Noël Frassaint. Elle aura pour mission de prendre en charge toutes les affaires qui se rapportent au projet, le Conseil Municipal ayant en définitive la qualité d'entériner ou non les décisions.

Donne son accord pour la mise en œuvre du projet, l'étude de faisabilité qui sera réalisée par le bureau Etudes Réseaux et Coordination d'Arras.

Le chantier sera toutefois réalisé après que soient validées les garanties d'aides financières : subventions et emprunts.

Délibération

#### **Demande de subvention**

La séance ouverte Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa décision de réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux, il y aura donc lieu de refaire l'éclairage public.

Le montant estimatif des travaux est de **725 966,00 euros hors taxe**. Après exposé du dossier présenté par Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal délibère et décide :

#### **- L'acceptation du présent avant-projet**

- De **prévoir le financement de l'opération** pour un montant estimatif prévisionnel de **725 966,00 euros hors taxe** suivant le plan de financement joint en annexe.

- Autorise Le Maire à demander les subventions nécessaires à ce financement auprès des organismes compétents : Conseil Départemental, Communauté de Communes du Sud-Artois, Parlementaires, FDE 62 et tout autre organisme susceptible d'apporter son concours.

Délibérations : 2017/006 (Voirie communale) - 2017/007 (Amendes de police)  
-- 2017/008 (Fonds de concours) - 2017/009 (Parlement)

#### **Convention de maîtrise d'oeuvre**

Monsieur Le Maire propose de confier la maîtrise d'oeuvre des travaux d'enfouissement de réseau et d'éclairage public au Cabinet Etudes Réseaux et Coordination d'Arras.

Les travaux facturés représenteront 3 % du coût des travaux réalisés.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération accepte :

- de confier la maîtrise d'oeuvre de ces travaux au Cabinet Etudes Réseaux et Coordination d'Arras
- autorise Monsieur Le Maire à signer cette convention et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Délibération

### **PROJET EOLIEN**

- Délibération sur le projet de H2air suite à la réunion publique du 09 mars 2017

Monsieur Le Maire rappelle les faits. Une réunion publique et une réunion des Conseillers Municipaux d'Haplincourt, Lebuquièrre et Vêlu ont été organisées. Il déplore la faible présence d'élus de la commune sur ces réunions qui permettent de diffuser l'information et de répondre aux questions sur les dossiers éoliens qui sont présentés sur notre commune et les communes voisines par les opérateurs H2air et Edf En.

Une enquête publique est en cours, suite à la demande de permis de construire déposée par l'entreprise H2air qui souhaite implanter un parc éolien de 13 machines réparties sur les territoires de Barastre (7) et d'Haplincourt (6).

Les retombées financières pour la commune seraient les suivantes :

6 836,00 €/an pour la fiscalité et 16 500,00 €/an pour les servitudes, soit 23 336,00 €/an (pour 6 éoliennes)

A cela il faut ajouter 45 000,00 € au titre de l'aménagement paysager et 66 000,00€ en indemnité de gêne de chantier.

Il est demandé aux personnes ayant des éoliennes sur ce territoire de ne pas prendre part à la délibération. Il sortent de la salle.

Il s'agit des Conseillers Municipaux : Philippe TRUFFAUX, Jean-Noël FRASSAINT, Sylvain MACHON et Philippe FATIEN

Le conseil délibère favorablement au projet de permis déposé par H2air avec les remarques suivantes :

Il serait intéressant de prévoir que les 45 000,00 € au titre de l'aménagement paysager puissent être intégrés dans le remboursement d'emprunt qui va être contracté en 2018 au titre de l'enfouissement des réseaux.

Il sera demandé au commissaire enquêteur son avis quant au bien-fondé juridique de cette demande.

Le Maire rappelle que la commune était défavorable à l'implantation de machines par la société H2air. Un accord a finalement été trouvé avec la SAEMML portée par la Communauté de Communes et la société Edf En qui déposera en mai 2017 un projet d'extension afin que les communes de Lebuquière et Vélou ne soient pas perdantes dans ce projet.

Le Conseil Municipal demande que cet avis soit pris en compte.

Le conseil délibère favorablement au projet de dépôt de permis par la société Edf En avec les remarques suivantes :

Il faudra confirmer que la machine E04 est bien à une distance au moins égale à 700 mètres des habitations, conformément aux engagements relatifs à l'éolien sur le territoire de la CCSA.

Il faudra confirmer l'implantation d'au moins un poste source sur le territoire d'Haplincourt, assujetti au loyer de 7000€/an.

Pour information, EDF En propose d'implanter un parc de 10 machines sur les territoires d'Haplincourt, Lebuquière et Vélou, une machine serait sur Haplincourt.

Le rapport fiscalité serait de 1 000,00 €/an et les servitudes de 3 000,00 €/an

Pour l'aménagement paysager, il est proposé de partager 450 000,00 € sur les trois communes pour un projet collectif.

Délibération

## **PHOTOCOPIEUR**

Actuellement en location, le coût location et copies est de 1 950,00 €/an pour 5000 copies noir et blanc et 1000 copies couleurs.

Le maire propose de réaliser l'achat d'un photocopieur qui effectue les mêmes fonctions pour la somme de 1 760,00 €, installation comprise.

Le coût annuel serait ensuite de 400,00 €/an pour la même consommation copie au lieu de 1 950,00€, soit une économie de 1 320,00 €/an. Sur 5 ans, le coût sera de 3 760,00 € au lieu de 9 750,00 €.

Le Conseil municipal après discussion, autorise le Maire à commander ce nouveau photocopieur auprès de la Société Quadri Laser située à Bihucourt.

## **TRAVAUX COMMUNAUX**

Le maire informe l'assemblée de l'état d'avancement des travaux. Le muret de la rampe d'accès à la salle des fêtes est en cours de réalisation et les menuiseries pour fermer le préau ont été posées.

Jean-Noël FRASSAINT demande si une réflexion peut être menée pour le chauffage de la salle de fêtes qui est bruyant et peu efficace.

Philippe FATIEN rappelle que les soufflants ont été installés en 2013.

Le maire informe qu'il a profité des travaux à l'étage et au préau pour acheter un lot de radiateurs bain d'huile avec programmation individuelle afin de remplacer les anciens radiateurs de la mairie.

Il rappelle que l'association EVE a procédé gracieusement à la mise aux normes de l'installation électrique du logement, que le consuel a rendu un avis favorable et que la commune est en attente du raccordement du compteur par ENEDIS.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que Florian RONNEL agent d'entretien est en arrêt maladie depuis le mois de novembre 2016.

Patrick GRENEZ et Jérémy CAZAY employés en contrat d'avenir sont employés à temps plein depuis le 1er Mars 2017 afin de combler le manque de personnel et par surcroît de travail.

Le coût à la charge de la commune pour ces 2 employés revient à 1 635,00 €/mois (1 035,00 € pour Patrick GRENEZ et 600,00 € pour Jérémy CAZAY)

## **RPI**

Sophie COGNON, Adjointe aux écoles, informe le conseil qu'une fermeture de classe est prévue dans le RPI, en cause le manque d'effectif.

Afin de préserver une classe par commune, la fermeture se fera à Beaumetz les cambrai qui perdra une classe de maternelle.

Le poste de l'enseignante est supprimé et une réflexion est menée sur le personnel qui sera effectivement reconduit ainsi que sur les postes qu'ils occuperont à la rentrée de septembre.

L'ensemble des services, à destination des parents et des enfants est maintenu.

### **TABLES CHAISES VAISSELLE**

- Proposition de contrat et tarifs de location

Ce sujet est reporté lors d'une prochaine réunion.

### **DEPOTS SAUVAGES SUR LA COMMUNE DE BARASTRE**

Le Maire donne lecture du courrier du maire de Barastre qui demande une participation financière à hauteur de 50 % à la commune pour l'évacuation de déchets déposés sur un terrain appartenant à la commune de Barastre et qui serait entretenu par Jean-Francois LECHERF

La facture serait de 850,00 €, le courrier est joint au présent compte rendu.

Après discussion, le conseil décide d'accorder sa participation à hauteur d'un quart de la somme, estimant que sont concernées en partie les communes de Barastre, Bertincourt, Bus et Haplincourt.

#### Délibération

La BRIF de Bapaume sera informée qu'il ne sera plus possible de déposer des branchages à cet endroit pour le compte de la commune d'Haplincourt .

Les habitants seront également avisés par courrier, conformément à la loi sur les dépôts sauvages.

### **CHEMIN RURAL**

Après discussion sur la problématique du chemin situé en bout de la Rue d'Enfer, le Maire rappelle les faits.

Contrairement à la loi qui interdit de modifier l'altimétrie d'une parcelle, de sorte à en changer le cours de ruissellement des eaux, Alain FATIEN, agriculteur a délibérément rehaussé ses terres en bordure du chemin de Barastre, suivant les parcelles énoncées dans le précédent compte rendu du Conseil Municipal.

Les conseillers présents informent que Marc HIEZ aurait également remis des dépôts de terres suite à l'arrachage de pommes de terres, en bordure de sa parcelle . Mais cela n'interviendrait pas dans la dégradation du chemin.

Le chemin est aujourd'hui inondé en permanence et il est convenu que les eaux doivent à nouveau pouvoir s'écouler librement.

Après discussion, le conseil demande au Maire de faire valoir les droits de la commune, à savoir, de mettre à disposition d'Alain FATIEN les cailloux nécessaires. Il aura à sa charge de remettre en état les bords de chemin, de procéder aux nivellements et de mettre en œuvre les matériaux de manière à ce que le chemin ne soit plus inondé.

Le Maire a fait réaliser un devis par une entreprise de travaux publics, la somme des réparations s'élève à 2 800,00 € HT.

Le Maire devra, à la demande unanime des membres du Conseil Municipal faire connaître cette décision aux intéressés et faire ainsi valoir les droits de la commune.

Les travaux devront être réalisés dans un délai raisonnable.

### **COLLEGE DE BERTINCOURT**

- Demande de subvention

Dans la même séance, Monsieur Le Maire présente la demande d'aide financière du collège Jacques Yves Cousteau de Bertincourt pour une semaine en classe de neige des élèves de 5ème 4ème et 3ème.

Le Conseil municipal après délibération décide d'accorder une subvention de 20,00 € par enfant de la commune scolarisé à Bertincourt. 3 enfants sont concernés : RAIMBAUX Mathieu, CANTREL Hugo et HENIN Eloïse. La participation versée sera donc de 60,00 € pour 2017.

Délibération

### **PRISES DE FONCTIONS**

- Michel FLAHAUT Délégué au SMAV
- Régis DELAHAYE Membre du Bureau associatif de la Mutuelle

Le Maire informe l'assemblée qu'il est Délégué au SMAV et que Régis DELAHAYE est membre du Bureau associatif de la mutuelle solidaire.